



aismt
association interprofessionnelle
de santé et de médecine de travail



COVID-19



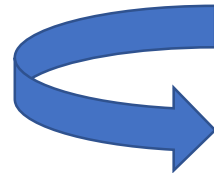
Annexe au Document Unique d'Evaluation
des Risques Professionnels

COVID-19



Rappel :

Le DUERP doit détecter les principaux risques de votre entreprise, afin de les supprimer ou à défaut, les diminuer.



L'AISMT communique une information spécifique concernant le COVID-19 et la santé au travail pour renseigner le document unique d'évaluation des risques professionnels

COVID-19



Nos conseils en priorité :

1/ Protéger vos salariés

Certains ont une santé fragile ou sont en cours de grossesse.

Tous ceux qui estiment que leur état de santé entraîne un risque plus important face au Covid-19 (assurés ayant une **pathologies listées par le Haut Conseil de la santé publique**) s'autodéclarent sur **<https://declare.ameli.fr/assure/conditions>**

Informez-les et insistez sur l'importance de l'auto-déclaration.



Nos conseils en priorité :

2/ Privilégiez le télétravail et les outils informatiques pour travailler à distance

L'INRS rappelle les points de vigilance sur les risques d'atteintes à la santé (physique, psychologique, sociale) et à la sécurité des salariés dans le cadre du télétravail en situation exceptionnelle :

<http://www.inrs.fr/risques/teletravail-situation-exceptionnelle/ce-qu-il-faut-retenir.html>



Nos conseils en priorité

3/ En cas d'impossibilité d'organiser le télétravail

- Mettez en place les mesures de prévention
- Rappelez les conseils d'hygiène et les **gestes barrières**
- Respectez la distance sociale de plus d'un mètre, évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantines...)
- Organisez le travail et les espaces de travail en conséquence
- Évitez ou différez les déplacements professionnels vers les zones à risque qui ne revêtent pas un caractère essentiel



4/ Pour vous aider

Vous trouverez des informations actualisées [ici](#).

- **Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger la santé de ses salariés ?**
 - [COVID 19 - Plaquette](#)
 - [COVID 19 - Fiches conseils métiers pour les salariés et les employeurs](#)
 - **COVID 19 – Annexe au DUERP** ANNEXE DU METTRE ACCES DOC WORD ICI SI POSSIBLE
- **Pour les entreprises du BTP**
 - Toutes les actualités [ici](#)
 - [COVID 19 - Aide à la mise à jour de votre DUERP et de votre plan d'action](#)

COVID-19



Les équipes de l'AISMT
demeurent mobilisées à vos côtés
pour vous informer, vous conseiller
et vous accompagner